

Image not found or type unknown



Un revendeur automobile doit-il fournir une facture ?

Par **solans**, le **09/04/2008** à **18:07**

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule de société par un intermédiaire auprès d'un revendeur. rn
Puis-je exiger une facture acquittée de mon achat ?rnLe prix de vente est supérieur au prix
Argus.rnJe n'ai pas encore la carte grise.rnPuis-je encore contester cette vente ?rnrd'avance
merci. Christian

Par **gloran**, le **23/04/2008** à **15:44**

Vous dites tout et son contraire :rn- vous voulez obtenir une facture pour une vente réalisée
(prix payé, chose livrée),rnouo :rn- vous voulez annuler une vente ?rnSi vous avez signé un
contrat ou bon de commande, vous ne pouvez plus annuler sauf clause particulière (tel qu'une
clause suspensive liée à l'obtention d'un prêt par exemple).